

L'Anarcho-syndicaliste

N°235 – Le numéro : 4 € ttc

février 2024

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même ... » *Fernand Pelloutier - Lettre aux Anarchistes.*

Y'a pas d'arrangements possibles !

Ce qu'il est convenu d'appeler la crise de l'agriculture est, de fait, une révolte des paysans, des agriculteurs pour sauver leur moyen d'existence. La réponse donnée par l'état est la démonstration de la « schizophrénie » dans laquelle nous font vivre le capitalisme.

D'un côté, les gouvernements et les tenants de la « religion » de l'économie ultra-libérale, sensée, selon les évangélistes des marchés, permettre un développement harmonieux sur toute la planète par la mondialisation généralisée ; et de l'autre côté, un monde, celui des producteurs, artisans, ouvriers, victimes des attaques mercantiles dénuées de tout respect.

Le gouvernement tente d'endiguer cette révolte. Mais face à la puissance du mouvement, il est contraint d'écouter les revendications et de répondre en « mode panique » en faisant des promesses qui, et il le sait très bien, sont impossibles à mettre en œuvre, faisant ainsi la preuve de son cynisme et de la cupidité sans fin du capital, que tous les gouvernements servent depuis des lustres.

Ainsi, pour calmer la révolte, voyons-nous, Monsieur Macron, Monsieur Attal et toute la suite, promettent de

réguler le système financier, de rétablir une concurrence non faussée. L'on peut ainsi assister au pitoyable théâtre de marionnettes qui quémandent à la commission européenne des dispositions pour répondre à la colère des agriculteurs et se voient renvoyés dans les cordes avec des petites dispositions de reports. Que cela soit dit, la subsidiarité est de laisser aux pouvoirs de « rangs inférieurs » la mise en application des décisions prises au sommet, mais avec les moyens qu'ils jugeront bons de mettre en œuvre et dans un temps donné.

Le principe est dans l'article 142 de l'encyclique *Quadragesimo anno*, publiée par le pape PIE XI en 1931.

Petit rappel :

« Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rangs inférieurs le soin des affaires de moindre importance où se disperseraient à l'excès son effort ; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle : diriger, surveiller, contenir selon que le comportement, les circonstances ou la sécurité l'exigent. »

S'agissant d'une encyclique réaffirmant la doctrine sociale de l'Église Romaine, il est clair que les affaires sérieuses politiques, sont du domaine du suzerain et que le renvoi aux « rangs inférieurs » est précisé :

« L'objet naturel de toute intervention des pouvoirs publics en matière sociale est d'aider (en les orientant, surveillant, stimulant) les membres du corps social et non pas de les détruire ou de les absorber ; si les employeurs et ouvriers ne répondent pas aux droits et devoirs qui sont les leurs en priorité, ou en sont empêchés, il appartient à l'état d'intervenir sous la forme et dans la mesure que demande le bien commun; l'action des pouvoirs publics a un caractère d'orientation, de stimulant, de suppléance et d'intégration »

Devançant d'un demi-siècle les rédacteurs du traité de Maastricht, c'est l'idée générale qui préside aux systèmes corporatifs des syndicats étatiques : celui que Mussolini avait installé le 5 février 1934 ; celui de Salazar, de Franco, de Pétain, d'Hitler ou de Lénine-Trosky-Staline.

Au vu du traité de Maastricht dont la gouvernance procède du principe de subsidiarité, nous ne pouvons que constater la perte de souveraineté de la République française au bénéfice de la Commission Européenne, instance non élue, qui gouverne l'Union Européenne et qui met en œuvre les accords de libre échange : accord de Breton Wood de 1973, les négociations de Marrakech sur le libre-échange et la mondialisation aboutissant à l'accord général sur le commerce et les services (AGCS), traité de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui est entré en vigueur en 1995. Le 11 décembre 2001, la Chine adhère à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), après quinze années de négociation avec les États-Unis et **l'Union européenne** qui l'impose par le biais du traité de Maastricht. Nous ne pouvons que constater l'incapacité pour le gouvernement de modifier quoi que ce soit, prisonnier des règles du libre-échange qui ont été patiemment mis en place depuis des années, tous partis politiques confondus,

Sans-gêne apparente, le gouvernement continue à jouer de la flûte, affirmant, la main sur le cœur, que cela n'est pas contradictoire et que sa volonté est d'obtenir dans le temps, par la négociation, des règles contre la concurrence déloyale liées à la mondialisation. Monsieur Macron s'impose au salon de l'agriculture, protégé par des centaines de membres de forces de l'ordre et il veut incarner, dans une vraie « pantalonnade », cette soi-disant volonté de synthèse des réglementations sur la mondialisation et la concurrence non faussée.

Cette posture n'est pas originale dans le cours de l'histoire et elle n'est pas de bon augure : elle incarne une volonté de pouvoir absolu d'un homme qui se prétend providentiel.

C'est ainsi que se créent les systèmes totalitaires. Et malheureusement ils sont très nombreux sur la surface du globe.

Il n'y a pas de négociation possible ; la folie du pouvoir, l'accaparement des richesses sans fin d'un côté, la détresse de l'autre.

Cette situation n'est pas nouvelle, elle se met inexorablement en place depuis des décennies et renaît des cendres des conflits depuis la nuit des temps. Le capitalisme n'a fait que décupler la puissance et la dimension des ravages l'étendant à l'ensemble du monde. La mondialisation porte bien son nom.

Si paradoxal que cela puisse paraître cette « crise » de l'agriculture, celles des retraites, de la destruction des systèmes de protection sociale, des services publics, celle de la « pandémie » du Covid ... sont la manifestation de cette logique absurde de pouvoir :

C'est la guerre de classe à l'état pur, guerre des possédants assoiffés de pouvoir et de richesse sans limites, contre l'humanité productrice de biens, de valeurs, d'humanité.

Le paradoxe c'est que cette crise du monde rural met en évidence et de manière très compréhensible les ressorts du chaos mondial.

Le conflit Russie-Ukraine, celui d'Israël-Palestine, apparaissent pour beaucoup sous un angle nouveau, un peu comme si se révélait la grille de la narration. La situation présentée et « analysée » par les politiques et les médias à longueur de journée en se référant à des « spécialistes et des experts » apparaît comme un narratif univoque occultant des faits absolument indiscutables et totalement ignorés, pires totalement niés.

Le gouvernement Ukrainien, depuis Maidan en 2014, a réduit les habitants russophones des régions de l'Est, le Donbass, à l'état de parias, de non citoyens, en leur retirant de nombreux droits. Face à la résistance de ceux-ci, il a procédé à des bombardements massifs des civils faisant plus de 14 000 morts avec simultanément l'implantation de services de renseignements militaires organisés et financés par les USA, mettant en péril un équilibre précaire.

Le non-respect des accords de Minsk II, par lesquels la Russie et l'Ukraine avaient trouvé un règlement politique à la guerre dans le Donbass, accord signé par François Hollande, Angela Merkel, Petro—Porochenko, Vladimir Poutine, n'est que très rarement évoqué depuis le début de « l'invasion russe » de l'est de l'Ukraine.

Si le non-respect de cette signature ne vaut pas justification de cette « opération spéciale » il apporte un autre éclairage. La volonté des pays occidentaux d'en découdre avec la

Russie en 2022, s'est manifestée par l'attitude de Boris Johnson, 1er ministre britannique, qui a fait pression sur Zelensky pour qu'il rejette le projet d'accord entre l'Ukraine et la Russie, déclenchant le conflit. Ce projet d'accord prévoyait une solution politique ce conflit. Son rejet risque de nous mener à une situation semblable à celle qui existe entre la Corée du Nord et la Corée du Sud.

La volonté du président Macron d'impliquer la France par une intervention directe sur le terrain n'est que pure folie et risque de nous plonger dans le chaos.

Pour Israël, le schéma est quasi identique : le partage de la Palestine par l'ONU, en 1947, a abouti à la déclaration d'indépendance d'Israël en 1948 et a enclenché 80 ans de violence d'Israël sur les palestiniens avec l'annexion de leurs territoires, le massacre des populations civiles et, progressivement, la mise en place d'un « apartheid » condamné à de multiples reprises par l'ONU et aujourd'hui le génocide des Palestiniens de Gaza.

Cette irruption de guerres sur la scène internationale n'est pas nouvelle : Yémen, Syrie, Libye, Irak, Pakistan, des pays d'Afrique et du Maghreb, d'Amérique du Sud, Vietnam et tant d'autres...

Ces conflits sont souvent le résultat de manœuvres de la part des " grandes puissances " ; ce sont des guerres coloniales qui, aujourd'hui, se superposent à la destruction massive de territoires (déforestation , pollution), de quantité d'espèces végétales et animales, mettent en cause de grands équilibres, créent la misère et la mort et provoquent des exodes massifs des populations.

C'est une déstabilisation générale violente de l'« équilibre précaire planétaire » à laquelle nous participons.

L'appétit insatiable des pays occidentaux au mépris total du bien-être des trois quarts de la planète, cristallise les tensions et nous met dans une situation de danger absolu de conflit mondial.

Comme à chaque fois, nous avons des « prédicateurs » au service intéressé du capital avec les médias à leur solde qui nous expliquent que c'est pour notre bien, pour l'harmonie des démocraties et le progrès, utilisant toutes les méthodes de manipulation, de chantage et d'oppression.

Pour que ce système puisse se maintenir, ils sont prêts à jouer au « poker » nucléaire.

Pour éviter tout contrepoids, la corruption généralisée est utilisée à tous les niveaux et le silence des organisations syndicales est total. Les « casseroles » que triment les organisations syndicales sont l'un des moyens de cette corruption, « je te tiens par la barbichette ».

Alors, manifestons notre volonté de paix, de liberté, d'égalité, de fraternité en nous mobilisant par la grève, le blocage du pays et unissons-nous contre la classe capitaliste, contre « le talon de Fer ».

« *L'utopie d'aujourd'hui est la réalité de demain.* » Louise Michel, Narbonne 1897.

La révolution de 1789, celles de 1830 et de 1848, de la commune de Paris en 1871 ... ne se sont pas faites par des défilés processionnaires...

Le conflit des paysans nous le rappelle, il n'y a que le rapport de force qui peut nous sortir de cet engrenage diabolique.

Combien de Verdun, de Chemin des Dames, sommes-nous prêts à vivre pour rester asservis ?

Marc Hébert



Hommage à Bertrand Kanban



Mesdames, messieurs, chers amis, camarades,

C'est au nom des militants anarcho-syndicalistes de L'Union des Anarcho-Syndicalistes et au nom des militants de l'Association des Amis de Robert Bothereau et de son Président, Jean Mayer, que je rends hommage à notre camarade et ami Bertrand Kanban.

Bertrand fait partie des hommes qui ont vraiment marqué ma vie avec notamment, bien sûr, Alexandre Hébert et Marc Prévotel...

Bertrand est né en Yougoslavie du temps de Tito. Il y a fait des études d'ingénieur et de philosophie. Lorsqu'il s'est rendu compte que sur les cinq amis qu'il comptait, que trois étaient susceptibles de le trahir, il a décidé de quitter clandestinement la Yougoslavie, et après un petit séjour en Italie, il rentre en France en 1969, pays qu'il admirait, pays des Lumières, de la littérature, des philosophes, des révolutions.

C'est grâce à FO et grâce à André Bergeron que son exil a été rendu possible. Bertrand est d'ailleurs resté toute sa vie fidèle à André Bergeron et il lui a gardé toute son amitié.

André Bergeron confie Bertrand à Alexandre Hébert pour militer à l'Union Départementale FO 44. C'est le début d'une grande amitié et d'une grande complicité de plus de 40 ans.

Alexandre, Bertrand sont des militants qui ne laissent pas indifférents. Bertrand ayant vécu sous une dictature a tiré une grande expérience des mécanismes de ces systèmes, il avait développé une extrême sensibilité pour décoder les propos, les propositions, les décisions qui portent en elles le germe du totalitarisme ainsi que les discours de manipulation qui promettent des lendemains où l'on rase gratis. Ses déclarations pouvaient paraître choquantes, voire violentes, exagérées mais j'ai eu l'occasion, à de multiples reprises, de constater qu'il visait juste, et que ses analyses étaient bonnes.

J'ai eu la chance d'avoir, avec Bertrand, de longs échanges, des discussions lors de nos voyages, de nos séjours, des réunions que ce soit à : de l'Entente Internationale du Travail (EIT) à Madrid, conférence à Tarragone, et à Besançon à l'UD FO du Doubs, à la 19^{ième} Rencontre Internationale de Syndicalistes à Genève, mais aussi lors de nos réunions régulières sur les trente dernières années à Nantes, à Paris, lors des congrès confédéraux, congrès départementaux et rassemblements divers et aussi à Brest notamment lors de la confection du livre sur Alexandre Hébert avec Jacqueline Saliou.

Bertrand était un homme qui ne pouvait pas laisser indifférent, s'il s'est fait des amis, il s'est fait aussi beaucoup d'ennemis : tous les idéologues et bureaucrates, les « apparatchiks » comme il disait. Comme tous ceux qui tiennent des discours durs en opposition franche, il n'a pas échappé comme Alexandre et comme moi-même aujourd'hui, il a fait l'objet d'attaques multiples et variées. Et là, comme toujours, la fin justifie les moyens, pas de pitié.

Bertrand au contact d'Alexandre et de nombreux camarades est devenu un anarcho-syndicaliste, militant de L'UAS. Je suis fier d'avoir pu lui permettre de continuer son combat aux congrès confédéraux de FO, notamment à Montpellier par la diffusion militante avec des camarades anarcho-syndicalistes du livre *Alexandre Hébert un Homme de conviction, un anarchiste individualiste*. Nous avons été exclus de l'enceinte du Congrès, manu-militari, par des vigiles sur ordre

de Jean-claude Mailly Secrétaire Général de la CGT-FO. En 2015 au Congrès de Tours il a pu prendre la parole grâce à un mandat d'un syndicat du Finistère.

Je ne pourrais pas faire un hommage à Bertrand, sans rappeler les nombreuses discussions où nous n'avions pas toujours la même visions des choses, nous argumentions les uns les autres avec conviction et Bertrand bataillait ferme et il nous disait : « *Vous pensez ce que vous voulez et moi aussi* » et même si cela tournait parfois à l'engueulade « militante », la décision à l'unanimité était prise pour boire un verre tous ensemble, la décontraction et les sourires revenaient... l'amitié.

Toujours actif, Il m'avait promis, il y a quelques semaines, de faire un article pour le prochain numéro de *L'Anarcho-Syndicaliste*.

Nous ne l'aurons pas.

Marc Hébert



Sommaire

Y'a pas d'arrangements possibles !.....	1
Hommage à Bertrand Kamban.....	4
Histoire du syndicalisme dans le mouvement ouvrier.....	6
Non à Macron/Le Pen, Non au bouc émissaire, Oui à l'égalité des droits !.....	12
Les élections européennes et l'écologie.....	14

Histoire du syndicalisme dans le mouvement ouvrier

Avant le XIX^e siècle, il n'existe en France aucune législation sociale. Pour se protéger et se défendre contre les aléas du monde du travail, se mettent en place des corporations, associations patrons et ouvriers par corps de métiers.

Mais compagnons, ouvriers et apprentis y sont totalement à la merci de leur patron.

C'est dans ce contexte que se développe le compagnonnage. Les compagnons se réunissent ensemble par métier, parfois entre plusieurs villes, pour former une opposition leur permettant de négocier leurs tarifs avec leurs patrons. Depuis la fin du XVIII^e siècle, ils représentent une force d'opposition non négligeable sur les corporations, en contrôlant les embauches et en provoquant des grèves.

En mars **1791**, sur le principe d'égalité des droits entre citoyens de la Révolution de 1789, le décret Allarde interdit les corporations (remises en place par le gouvernement de Vichy parallèlement à l'interdiction des syndicats dans sa Charte du travail).

Grèves, bris de machines et émeutes de subsistance se succèdent. Mais ces mouvements font peur au gouvernement (de la Révolution). En juin de la même année, est votée à l'Assemblée Nationale, la loi Le Chapelier interdisant grève et toute association professionnelle de salariés.

En **1804**, l'article 1781 du code civil prévoit qu'en cas de litige sur le paiement des salaires entre un ouvrier et son patron, c'est le patron qui aura toujours raison.

En ce début du XIX^e siècle, une évolution industrielle se produit. Les manufactures et les grandes industries se multiplient. Les machines se développent avec l'embauche d'un grand nombre d'ouvriers issus de la paysannerie, femmes et enfants compris, pour des journées de 12 à 15 heures par jour, parfois plus, avec un seul jour de repos par semaine et un salaire de misère. Les machines sans protection provoquent, en plus, un nombre considérable d'accidents.

Parallèlement en 1811 en Angleterre, Ludd et luddistes brisent les machines qui prennent l'emploi des ouvriers dans les entreprises de textile lors de cette période de première industrialisation.

À partir de 1830, les canuts de Lyon, « ouvriers de la soie », payés à la tâche, exigent des « soyeux », les négociants, de meilleures conditions de vie et la reconnaissance de leur travail par la juste rémunération de leur production.

La Monarchie de Juillet (1830-1848) a peur des classes laborieuses, dites « dangereuses ». La révolte des Canuts est écrasée par une répression sanglante entraînant la mort de plusieurs centaines de personnes, hommes, femmes et enfants, car c'est toute la famille qui travaillait sur le « métier ».

Malgré son échec, l'impact de ce mouvement sur la population est énorme. C'est la première fois qu'un groupe d'ouvriers s'est organisé contre l'ordre établi, se revendiquant d'une classe distincte.

Un cycle de révoltes et de répressions, commence.

Le 22 mars 1841, une loi relative au travail des enfants voit le jour : interdiction d'embauche d'enfants de moins de 8 ans, pas plus de 8 heures de travail par jour jusqu'à 12 ans et 12 heures jusqu'à 16 ans ; travail de nuit interdit aux enfants jusqu'à 13 ans. Mais c'est une maigre évolution et les contrôles rarement mis en place.

Les conditions de travail sont toujours très difficiles, les salaires très faibles et il n'y a aucune indemnité en cas d'accident ou de licenciement. C'est la misère, la disette, la malnutrition, les logements insalubres, la promiscuité, l'ignorance entretenue... Les maladies comme la tuberculose se propagent. L'espérance de vie des ouvriers n'atteint pas les quarante ans.

La « troisième révolution », après celles de 1789 et 1830, se déroule à Paris du 22 au 25 février 1848 (5 000 morts, 11 000 arrestations) et renverse la monarchie de Juillet aboutissant à la chute de Louis Philippe. C'est l'avènement de la deuxième République.

Le 28 février 1848 est créée la commission du gouvernement pour les travailleurs. Sont proclamés : le droit de s'associer aux ouvriers, le droit au travail, la réduction de la journée de travail à 10 heures à Paris et 11 heures à la campagne. On crée également les Ateliers Nationaux pour donner du travail aux ouvriers parisiens au chômage.

Mais en juin de la même année, ces ateliers sont fermés et tous les jeunes entre 18 à 25 ans sont envoyés de force dans l'armée pour partir à la conquête de l'Algérie.

Une révolte se déclare réprimée dans le sang : 5 700 morts et 15 000 déportés sans jugement.

Le 2 décembre 1852, Napoléon III prend la tête de l'empire. Ayant besoin de l'appui des ouvriers pour mener à bien ses projets, il leur propose plusieurs réformes.

Le **25 mai 1864**, il supprime le délit de coalition. Les ouvriers peuvent se rassembler mais toujours pas faire grève.

En septembre de la même année, se créé à Londres l'Association Internationale des Travailleurs et le droit de grève est obtenu en France.

En **1871**, les ouvriers s'organisent, ils créent des comités, publient des décrets : la Commune de Paris se déclare, comme dans d'autres grandes villes de France, pendant plus de deux mois. Le gouvernement destitué se réfugie à Versailles (d'où le terme de « versaillais ») et organise sa réaction. La répression tranche au vif. Plus de 30 000 morts et autant de déportés dans les colonies. Les organisations ouvrières mettront plus de dix ans pour reprendre leur essor, mais sans rien lâcher de leurs revendications.

En **1884**, sous la III^e République, le gouvernement cède en acceptant de légiférer en faveur du monde du travail, forme de législation pour acheter la paix sociale.

Le 21 mars est votée **la loi Waldeck-Rousseau** abrogeant la Loi Le Chapelier qui interdisait les organisations ouvrières, et autorisant ainsi la création des syndicats professionnels.

Les débats à l'Assemblée Nationale révèlent l'intérêt d'en faire un moyen de conciliation, et pourquoi pas, d'appivoisement du monde ouvrier. Il s'agit en fait de contrôler la tendance révolutionnaire anarcho-syndicaliste, plus révolutionnaire que celle des réformistes, dont le mode d'action est la grève générale.

En 1892 sortiront d'ailleurs les « lois scélérates » criminalisant l'action syndicale.

Dans la même période, le **1^{er} mai 1886** se déroule un événement de portée mondiale à Chicago. 34 000 ouvriers de Mac Cormick se rassemblent en manifestation pour revendiquer la journée de huit heures. Ils n'auront en réponse qu'une attaque policière d'une grande violence qui se termine par l'arrestation des organisateurs. Huit sont condamnés à la pendaison, deux le seront. La syndicalisation devient alors importante aux États-Unis. Les IWW (syndicat industriel révolutionnaire Industrial Workers of the Word), ou wobblies, se comptent en grand nombre.

Le **1^{er} mai** devient la date internationale de la grève, de la revendication et de la commémoration à cet événement (que

Pétain transformera pour la détourner en jour férié, « fête du travail » en lieu et place de celle des revendications).

En **1891**, Paul Lafargue, gendre de Karl Marx, appelle à la grève générale et revendique l'augmentation des salaires et les journées de travail de 8 heures maximum. L'initiative est réprimée dans le sang et les ouvriers dispersés.

En 1895 se tient à Limoge un congrès composé de 26 fédérations différentes d'industries, 18 Bourses du Travail et 126 chambres syndicales isolées.

Pour rassembler ces organisations, Fernand Pelloutier, journaliste auteur avec Aristide Brilland de la brochure *De la Révolution par la grève générale*, pousse à la création d'une structure confédérée à orientation anarcho-syndicaliste pour émanciper les salariés,

Ainsi se créé la CGT, Confédération Générale du Travail, majoritairement anarchiste et révolutionnaire dont Fernand Pelloutier devient secrétaire général ; une victoire pour la classe ouvrière. Ce courant, plus important que les réformistes, affirme sa méfiance par rapport au gouvernement, son indépendance vis à vis des partis politiques et son mode d'action directe par la grève générale.

Fernand Pelloutier développe les Bourses du Travail. Bureau de placement des ouvriers par les syndicats créé en 1892, il en fait, sous l'expression du syndicalisme intégral, une organisation de solidarité dotée de divers services de mutualité : caisse de maladie, de chômage, de décès, bibliothèques et cours du soir... (*Histoire des bourses du travail* de Fernand Pelloutier).

Les luttes syndicales ne font que commencer. Au début du XX^e siècle, de nombreux syndicalistes sont emprisonnés et des militants tués.

En 1906 est rédigée et votée, en Congrès, la Charte d'Amiens. Base statutaire de la CGT, elle déclare ses orientations de base : indépendance vis à vis des partis politiques, des obédiences religieuses et abolition du patronat et du salariat.

La même année se produit la catastrophe de Courrières. Un coup de poussier dévaste 110 km de galerie dans les mines du nord. L'explosion fait plus de 1100 morts. Après trois jours de recherche, les secours abandonnent tout espoir et stoppent leur action. Mais quatorze mineurs sortent vingt jours plus tard. Les conditions très dures de vie de ces mineurs et la gestion catastrophique de cette crise provoquent une grève de plus de 60 000 mineurs du Pas de Calais pour qui les compagnies minières portent la plus grande responsabilité de cette tragédie. Ils réclament une augmentation de salaire et le maintien des veuves dans leur logement. Paniquée, la direction en appelle à Georges Clémenceau, ministre de l'intérieur, qui débarque à

Courrières avec 30 000 soldats. La rébellion est matée à coups de crosses et les arrestations sont nombreuses.

Mais la catastrophe provoque une crise politique et un fort mouvement social aboutissant le 13 juillet 1906 à une loi accordant à tous les salariés de l'industrie et du commerce un repos de 24 heures après 6 jours de travail. Les années qui suivent sont marquées aussi par de nombreuses lois pour l'amélioration des conditions de travail et la protection des ouvriers obligeant l'employeur à prendre en charge les risques d'accidents.

Le 25 octobre 1906 est créé le ministère du travail.

On rédige **le Code du travail et le 17 mars 1907** est votée la loi instaurant la parité patrons/ouvriers aux conseils des Prud'hommes.

En **1911**, Jean Jaurès, directeur du journal *L'Humanité*, s'inquiète du spectre de la guerre. Le 31 juillet 1914, il est assassiné. L'Allemagne déclare la guerre à la Russie et à la France. Gauche et droite s'unissent pour appeler à repousser l'envahisseur. C'est l'Union Sacrée. 1,4 millions de soldats français y perdent la vie. L'équilibre fragile du syndicalisme français vole en éclat, mais les grèves réapparaissent dès 1916.

Au lendemain de la guerre, les adhésions syndicales se font par dizaines de milliers.

En 1919, les salariés exigent la journée de 8 heures. Clémenceau craint un soulèvement révolutionnaire et cède aux grévistes. La loi instaurant cette revendication est votée le 26 avril. Le pouvoir est aussi donné aux syndicats de saisir la justice pour défendre les droits des salariés. On développe également des assurances sociales et on oblige les patrons à respecter un préavis de licenciement tout en donnant le droit à la justice de dédommager les salariés en cas de licenciement abusif.

À la CGT, où les tendances socialistes deviennent majoritaires par rapports aux communistes, la direction procède à des exclusions de communistes qui fondent en 1922 la CGTU.

Le monde syndical sera définitivement alors divisé pendant plus de 50 ans entre ceux qui acceptent l'influence du parti communiste, ou des orientations trotskistes, et ceux qui luttent pour l'indépendance absolue des syndicats et des partis.

En 1919 se crée la CFTC, Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, catholicisme social fondé sur le principe de charité (inscrit dans l'encyclique *Rerum Novarum* de 1891) en opposition à celui de la solidarité du mouvement ouvrier.

La crise de 1929 généralise le salaire au rendement et la baisse du pouvoir d'achat, elle fait des ravages. Par les marches de la faim, les chômeurs exigent l'ouverture d'un

fond de chômage et protestent contre les 500 décrets de loi de Laval, premier ministre restaurant la répression gouvernementale anti-ouvrière. En 1934, les salaires ont baissé de 30 % depuis 1930 et le nombre des chômeurs atteint les 500 000.

Mais les fascismes gagnent du terrain dans toute l'Europe. En France, le 6 février 1934, une manifestation d'extrême droite (les croix de feu) soulève l'indignation des syndicats qui décident de réagir ensemble. Dès le 12 février, la Grève Générale est déclarée et le cortège des manifestants réunit la CGT et la CGTU pour barrer la route aux fascistes. Quelques mois plus tard, les deux confédérations se réunifient.

Les partis de gauche du Front Populaire remportent les élections en 1936.

La classe ouvrière, consciente de sa force, se lance dans des grèves qui s'étendent à la France entière. Le patronat est terrorisé. Les ouvriers occupent les usines constituant des comités de grève et organisent des bals et des banquets dans les usines. Cet élan d'enthousiasme et d'espérance mobilise plus de deux millions de travailleurs, de travailleuses et leurs familles. L'ampleur du mouvement aboutit en juin aux accords de Matignon entre la CGT, le patronat et le gouvernement : **semaine de 40 heures payée 48, deux semaines de congés payés par an**, institution des délégués du personnel, conventions collectives et journées de grève payées intégralement. Le nombre de syndiqués augmentant considérablement, les syndicats peuvent obtenir tout une série de services sociaux à leurs adhérents.

Mais le gouvernement de Léon Blum chute en 1938 et les décrets Daladier (qui signera les accords de Munich) remettent en cause les 40 heures. En riposte, une grève générale se déclenche le 30 novembre 1938 mais débouche sur un échec. La répression est immédiate et des dizaines de salariés sont licenciés, poursuivis ou sanctionnés. Peu de temps après, la guerre éclate.

Le 16 août 1940, un décret Vichyssois dissout les confédérations syndicales. La Charte du Travail est adoptée en octobre 1941. Les syndicalistes entrent dans la clandestinité et ils structurent la résistance.

Dès le lendemain du débarquement des alliés, de nombreuses grèves sont organisées. Les travailleurs, encore sous occupation allemande, se procurent des armes et occupent leurs ateliers. et le 18 août 1944, la CGT, encore clandestine, donne l'ordre de grève pour soutenir la Libération de Paris par les résistants.

Au lendemain de la guerre, en pleine reconstruction du pays, les confédérations syndicales sont rétablies et prennent encore de l'ampleur. Les revendications se concentrent sur l'amélioration du pouvoir d'achat et l'établissement de nouveaux cadres d'économie. Le droit de se syndiquer est à nouveau reconnu pour tous ainsi que le droit de grève, la

mise en place des délégués du personnel, la création des comités d'entreprise.

Les nationalisations se succèdent et une véritable **Sécurité Sociale** est créée. Les cotisations sociales sont imposées aux salariés et aux patrons pour financer les salaires des inactifs (arrêts maladie, maternité, retraites...), salaire différé garantissant une sécurité à tous basée sur le principe de solidarité, chacun donnant selon ses moyens et recevant selon ses besoins.

En 1946, la Constitution garantit formellement le droit de grève et la liberté syndicale. Les conventions collectives posent les bases solides des acquis sociaux dans chaque corps de métier.

On gagne **une troisième semaine de congés payés** et on durcit les conditions de licenciement exigeant une raison valable et sérieuse de l'employeur. Le SMIG, Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti, est créé. Mais malgré ces avancées, les conditions de vie restent toujours difficiles, pour cause de pénurie et de hausse des prix. Les grèves deviennent incessantes et insurrectionnelles. La police lance les gaz lacrymogènes et les résultats sont minces.

Le plan Marshall réveille en même temps les clivages au sein de la CGT. Le parti communiste, rejetant ce plan, utilise ce prétexte pour insuffler ses tendances à la CGT, tout en acceptant les aides financières de l'URSS. Les syndicalistes défendant l'indépendance des syndicats par rapport aux partis politiques sont minoritaires et quittent la CGT.

En 1948 se crée ainsi la CGT FO (Force Ouvrière).

En cette période de guerre froide, les guerres coloniales en Indochine et en Algérie mobilisent l'attention des syndicats. **La CGT et la CGT FO militent pour l'indépendance de l'Algérie** et organisent des manifestations pour la paix. Le 8 février 1962, l'une d'elles se soldera par 8 morts suite à une charge policière. Les questions sociales ne reprendront leurs droits qu'à la fin de la guerre d'Algérie.

En 1963, nouvelle grève des mineurs. Le Général De Gaulle décide le 3 mars la réquisition des mines. Réaction immédiate. Les syndicats de mineurs de tous les bassins de France (CGC, CGT, CGT FO, CFTC) se mobilisent en masse soutenus par l'opinion publique. Le gouvernement reprend les pourparlers. La discussion entre représentants syndicaux et direction des charbonnages aboutira le 3 avril aux améliorations revendiquées.

La CFTC s'engage ensuite dans une transformation historique. Une partie des adhérents ne souhaitant plus faire référence à la doctrine chrétienne, crée la CFDT en 1964.

Mai 1968 : révolte des étudiants. Dans la nuit du 10 mai, Paris vit de véritables combats de rue. L'escalade de la violence et la brutalité policière font basculer l'opinion du côté des étudiants. La CGT entre dans la danse. Elle appelle à la grève générale avec FO et la CFDT. Le 13 mai 68, 13

millions d'étudiants et de salariés unis manifestent aux quatre coins du pays, point de départ d'une grève générale illimitée et inattendue. Les étudiants occupent les universités et les salariés de toutes catégories professionnelles font de même dans les entreprises. Les mouvements sociaux de mai-juin 68 déstabilisent la cinquième République. Des avancées sociales sont obtenues : **40 heures de travail hebdomadaires, hausse des salaires, 4^{ème} semaine de congés payés.** Mais le chômage augmente et la solidité de la croissance économique est remise en cause. Les grèves se généralisent à tous les secteurs économiques.

À l'automne **1973, le conflit LIP** prend une ampleur exceptionnelle. Unis contre le plan de restructuration que veut leur imposer une firme suisse, les employés de chez LIP entreprennent une lutte syndicale démocratique innovante. L'expérience auto-gestionnaire démontre une forme d'efficacité.

Mais en même temps, la crise pétrolière amorce la fin des Trente Glorieuses. Désindustrialisation, baisse du pouvoir d'achat, montée du chômage, baisse des prestations sociales, toutes les catégories socio-économiques sont touchées. Le conflit LIP marque la fin des grands mouvements sociaux marqués par le sentiment des changements possibles initiés en 68.

L'idéologie néolibérale des années 80, symbolisée par le « *There is no alternative* » de Margaret Thatcher, instaure une attaque sans limite des acquis sociaux par le grand patronat. Compétitivité, flexibilité, mobilité et autres managements, s'incrustent dans la politique d'entreprise au détriment des salariés tenus sous le joug de la précarité ; politique d'entreprise qui s'infiltrera ensuite d'année en année dans les secteurs publics. Les emplois en CDD (contrats à durée déterminée) remplacent petit à petit les CDI (contrats à durée indéterminée), autant dans le public que dans le privé. Les forfaits jours remplacent les salaires horaires, des cadres aux salariés de base, entraînant de nombreux abus ; et le statut d'auto-entrepreneur est en même temps plébiscité, diminuant la sécurité de l'emploi, les indemnités de chômage et les droits à une couverture sociale.

Le code du Travail est de plus en plus laissé de côté dans les entreprises et remis en cause par les gouvernements successifs.

Mais malgré cette insécurité pesante, des mouvements sociaux de forte intensité de mobilisation auront encore des impacts.

En 1995, le plan Juppé s'attaque en force à la Sécurité Sociale : déremboursement de médicaments, hausse des coûts d'hospitalisation et surtout alignement des régimes de retraite du public sur le privé, c'est à dire par le bas. Une grève instantanée se déclenche dans les grands Services Publics, Transports, Poste, Énergie, Enseignement, etc... suivie par solidarité par de nombreux secteurs privés. Le

pays est bloqué pendant trois semaines. Le gouvernement cède et retire le plan Juppé.

Le 13 janvier 1982, le temps de travail passe de 40 à 39 heures hebdomadaires, la 5^e semaine de Congé Payé se généralise.

À partir de 1998, se mettent en place les « Loi Aubry » successives, qui réduisent le temps de travail à 35 heures hebdomadaires payé 39.

Pour son application s'instaurent les RTT, Récupération du Temps de Travail. En 2002, toutes les entreprises doivent les mettre en place, jusqu'aux plus petites.

En parallèle, depuis 1993, l'annualisation du temps de travail est introduit dans les entreprises.

Les 35 h et l'annualisation du temps de travail, induiront une intensification de la quantité de travail dans un moindre temps dédié à son exécution. La régression commence.

En 2005/2006, le CPE (contrat première embauche) de Villepin bote en touche et son CNE (licenciement sans justificatif) ne tient que trois ans, grâce à la mobilisation collectives des étudiants et des salariés.

Les appareils syndicaux, poussés par la base, soutiennent unanimement ces mouvements encore victorieux.

Mais les attaques se poursuivent contre les retraites en 2003, 2010, 2015 et 2023 (allongement de la durée de cotisation avec décote), puis contre le code du Travail en 2016 avec la loi El Komri et les ordonnances Macron priorisant les accords d'entreprises sur les conventions collectives.

Un nombre considérable de salariés se mobilisent pendant plusieurs semaines mais la crainte d'un retour en force de 95 aidant, la répression devient féroce. Les policiers encadrant les manifestations, équipés comme dans le film *RoboCop*, ont ordre de pratiquer une stratégie bien organisée pour maintenir, contrôler et dominer les manifestations : nassage, gazage, tabassage. Des blessés graves en porteront les séquelles toute leur vie.

Cette technique brutale, perfectionnée et systématisée contre le mouvement des Gilets-Jaunes depuis 2018 (dont le nombre considérable de blessés graves, et même de morts, n'est plus à démontrer), sera de plus légalisée par la loi LOPMI de 2023 renforçant encore les forces de l'ordre.

Les Gilets-Jaunes ne sont d'ailleurs pas les seules victimes de cette répression. De nombreux syndicalistes en font aussi les frais, à FO ou à la CGT, se retrouvant carrément en procès et condamnés pour dégradations matérielles lors des manifestations du printemps 2023 contre la dite « réforme des retraites », allongeant jusqu'à 64 ans l'âge de départ légal.

Ce mouvement social, d'une ampleur inégalée depuis 1995, a pourtant mobilisé des dizaines de millions de salariés durant plusieurs mois. Des caisses de grèves, gérées par les syndicats de base, se sont spontanément organisées pour tenir « la longueur. » Les appareils syndicaux nationaux, constatant l'ampleur des mobilisations, se sont accordés pour les soutenir unanimement. Mais par des grèves perlées d'un jour par semaine pour empêcher le blocage du pays, révélant l'écart entre les leaders syndicaux « professionnalisés » et la base. Cette stratégie contre-révolutionnaire dirigée en majorité par la CFDT, n'a pas eu, en toute évidence, la force historique nécessaire d'une grève générale continue pour gagner cette lutte. Et cette loi anti-sociale, ~~soutenue~~ dénoncée par 75 % de la population et 90 % des actifs, est tout de même passée, avec un 49.3 anti-démocratique, de surcroît, imposée à l'Assemblée Nationale.

Que devient le syndicalisme aujourd'hui avec la mondialisation capitaliste ?

Alors que la syndicalisation de masse atteignait un quart des salariés dans les années 1950, elle n'est actuellement qu'à 20 % dans les secteurs publics et 11 % dans le privé. La désindustrialisation et l'évolution massive du salariat vers de plus petites entreprises, sorte d'atomisation du monde du travail, en sont probablement des causes d'envergure. Mais la criminalisation de l'action syndicale mise en œuvre maintenant n'en est pas moins redoutable.

Cette brève histoire du syndicalisme dans le mouvement ouvrier durant les deux derniers siècles, montre que l'organisation des syndicats a toute sa place dans lutte de classe aux intérêts toujours aussi antagonistes. Même si la victoire n'est pas acquise à chaque bataille, la guerre n'est pas terminée, loin de là. S'ils ont la richesse, on a le nombre, ce n'est pas la fin de l'Histoire.

Réorganiser un syndicalisme de masse sera notre force.

Laurence

Dates de références

- 1789 Révolution française
- 1830 Révolte des Canuts
- 1848 renversement de la monarchie de Juillet
- journées de juin 1848 : 5 000 ouvriers morts, 11 000 arrestations
- 1864 Droit de grève
- 1871 Commune de Paris : 30 000 morts, 20 000 arrestations ou déportations

- 1884 Droit de se syndiquer
- 1886 1^o mai : journée de grève internationale
- 1892 lois scélérates
- 1895 création de la CGT
- 1906 Charte d'Amiens, catastrophe de Courrières
- 1907 premier code du travail
- 1914 première guerre mondiale
- 1919 création de la CFTC
- Mai-Juin 1936 grève générale, accords de Matignon
- 1939 deuxième guerre mondiale
- 1945 création de la Sécurité Sociale
- 1948 création de la CGTFO
- 1963 grève générale des mineurs
- 1964 création de la CFDT
- Mai 1968 grève générale étudiante et ouvrière
- 1973 Conflit LIP
- 1881 Retraite à 60 ans
- 1995 grève générale, échec du plan Juppé contre les retraites
- 2003 loi Fillon retraites : allongement de la durée de cotisation
- 2010 recul du droit à la retraite à 62 ans
- 2018 Loi Travail et ordonnances Macron
- 2023 réforme des retraites : âge légal à 64 ans

Charte d'Amiens C.G.T. 1906

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la CGT. La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en oeuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise par les points suivants, cette affirmation théorique.

Dans l'oeuvre revendicative quotidienne, le syndicat poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'oeuvre du syndicalisme: il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation de salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions où leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale.



Non à Macron/Le Pen, Non au bouc émissaire, Oui à l'égalité des droits !

En 2017, on nous a dit de voter Macron en tant que rempart contre l'extrême droite, le Rassemblement National. En 2022, on recommence la comédie : même si vous êtes contre la politique de Macron depuis 2017, vous devez voter contre le Rassemblement National, donc vous devez voter Macron...

C'est comme ça que l'on s'est retrouvé avec une politique sécuritaire menée par Darmanin/Macron dans le droit fil de l'idéologie xénophobe de l'extrême droite. Il ne manquait plus qu'à faire voter une loi Immigration qui légitime l'idéologie de la « préférence nationale », dont le Rassemblement national s'est fait une spécialité... Et Macron, c'est Le Pen.

Nous avons donc assisté à une opération de légitimation de l'extrême droite par son prétendu « rempart ». Ce avec le recours habituel des régimes d'extrême droite : le bouc émissaire !

Voilà, le problème ce n'est pas la politique du Macron président du 1% les plus riches, ce n'est pas le versement invétéré des dividendes à des rentiers, privilégiant la rente contre le travail, non le problème, c'est l'étranger, le migrant. C'est qu'ils seraient désormais 7 millions en France. Oui, mais ils sont 10 millions sous le seuil de pauvreté ! Et alors là : rien, pas un mot, pas une loi.

Mais l'étranger, on a déjà essayé dans l'Histoire, surtout avec le régime de Vichy. Ça ne donne rien, mais comme dérivatif pour ne pas poser la question de l'inégalité entre classes sociales, de plus en plus grande, on peut toujours essayer. En toute escroquerie d'ailleurs, puisque la méthode, en amont, consiste à rendre de plus en plus difficile l'accès à la nationalité. Ainsi on est passé de 250 00 par an il y a trente ans, à 75 000 en 2022. Donc on se retrouve, fabriqué de toutes pièces, avec 7 millions « d'étrangers ». Alors qu'avec une politique d'intégration normale, il y aurait moins de 5 millions. Et alors on pourrait se poser le vrai problème : le chômage et les 10 millions sous le seuil de pauvreté.

Donc Macron/Darmanin font voter une loi Immigration, avec le Rassemblement National et les Républicains. Ce qui donne le bilan suivant, selon Bardella, dirigeant du RN : « *La victoire idéologique du Rassemblement National est de plus*

*en plus forte chaque jour*¹ ». Ce qui est vrai, car cette loi met en place la « préférence nationale ». Et comme le rappelait l'ancien Défenseur des Droits, le gaulliste Toubon, sur France Info : « *la préférence nationale est contraire à nos principes constitutionnels.* » On connaît la suite. Le Conseil constitutionnel devait retoquer les mesures aussi démagogiques que xénophobes introduites par le Sénat, au motif bien choisi de « cavalier législatif », afin de bloquer toute tentative de remise en cause de la Constitution.

Toute de suite, deux leçons : la première est « plus jamais le coup des macronistes et autres, rempart contre l'extrême droite » et, plus d'appel à voter pour eux.

La seconde est, tout de même, la mollesse de la réaction des directions nationales des syndicats. Alors que l'égalité de toutes et tous dans le travail est un classique des revendications syndicales depuis plus d'un siècle.

D'accord, il y a bien eu le communiqué intersyndical du 23 novembre 2023 : « *Nos organisations syndicales condamnent le vote de la loi immigration. Ce texte discriminatoire remet profondément en cause les principes républicains d'égalité et de solidarité. La priorité doit être l'égalité des droits en particulier des droits sociaux, la régularisation de l'ensemble des travailleuses et travailleurs sans-papiers et la solidarité avec les migrant.es. Nous demandons solennellement que ce texte ne soit pas promulgué.* » Mais Macron a promulgué.

Alors on fait quoi ?

Certains syndicats ont participé le 21 janvier à une manifestation sociétale et morale : on est contre, pas racistes : mais pour poser quelles revendications ?

Car reste la loi Darmanin initiale, promulguée, avec sa pratique des Obligations de Quitter le Territoire, OQTF, épée de Damoclès, au bon vouloir préfectoral, non moins xénophobe et une politique d'exclusion que les principes de droits ne peuvent que dénoncer et, comme par le passé, combattre.

Il convient donc de revendiquer syndicalement :

1. De revenir à une large politique de naturalisation facilitée et rapide,
2. D'intégrer en masse les sans-papiers qui pour la plupart travaillent depuis des années en France, aussi bien à la Poste qu'à la Ratp ou les travaux pour les Jeux Olympiques.
3. De supprimer les OQTF
4. D'accorder les mêmes droits à tous ceux et celles qui vivent et travaillent en France.

Ce qui doit être explicitement revendiqué. Car qui ne revendique rien n'a rien.

C'est possible par un mouvement intersyndical, y compris la grève avec, ensemble, travailleurs français et ceux qui souhaitent le devenir comme ceux qui ne le souhaitent pas. Tous ceux qui travaillent en France doivent avoir tous les mêmes droits.

On mettra ainsi un terme à l'idéologie réactionnaire du « bouc émissaire » étranger. Et pour s'attaquer aux vrais problèmes : trop d'inégalités sociales, trop d'injustice sociale, trop de dumping social et fiscal. Et ça, c'est le vrai rempart pour bouter la réaction hors du champ social et politique.

E.Morel

1 - https://www.francetvinfo.fr/societe/immigration/projet-de-loi-immigration-la-victoire-ideologique-du-rassemblement-national-est-de-plus-en-plus-forte-chaque-jour-se-targue-jordan-bardella_6253689.html

L'Anarcho-syndicaliste

Association des Groupes Fernand Pelloutier

Korn an Tan - 640 rt de Lezeret

29810 PLOUMOGUER

Fondateur de publication:

Alexandre HÉBERT

Directeur de publication:

Marc HÉBERT

N° SIREN :

890 475 460 - CPPAP: 1125 P 11527 - ISSN: 0398-6829

publicimo :

codico 04384049 D.T.PR N° 029/21/085-AN

Imprimerie spéciale de l'association :

Groupes Fernand Pelloutier

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale de France

Sites : <https://anarcho-syndicalisme.org>

Contacts: Anarcho-syndicaliste@protonmail.com



Les élections européennes et l'écologie

Sans jamais, ce ne sera jamais le propos, remettre en cause la sincérité de l'engagement écologique des uns et des autres, il faut envisager que Les écologistes, qui remplacent « Europe Écologie Les Verts » soient un parti réactionnaire.

De Gaulle dans un accès de lucidité aurait dit : « *Je n'aime pas les communistes parce qu'ils sont communistes. Je n'aime pas les socialistes parce qu'ils ne sont pas*

socialistes. Je n'aime pas les miens parce qu'ils aiment trop l'argent. », il est dit que le Général aurait été influencé par Charles Péguy pour cette citation.

De Gaulle ne connaissait pas les écologistes car il aurait dit peut-être « qu'il n'aimait pas les écologistes car ils ne sont pas écologistes. ». Possible, il n'est plus là pour le dire.

« La propriété c'est le vol »

Proudhon, philosophe anarchiste, qui n'a pas grandi avec une cuillère d'argent entre les dents, contrairement à Marx et Engels, écrit cette phrase « la propriété c'est le vol ». Il parle ici de la propriété foncière, c'est-à-dire la propriété de terrain et de bâtiment. Proudhon parle donc de bien matériel. Contrairement à ce que pourront écrire Marx et ses inféodés, la pensée de Proudhon n'est pas caricaturale. Pour Proudhon, la seule propriété honnête, c'est le travail. De fait Proudhon n'a rien contre la propriété privée quand elle est issue du travail, ce qu'il dénonce c'est la rente. Il l'assimile comme complémentaire de la loi d'Airain formulée plus tard par Ferdinand Lassalle, loi économique selon laquelle le salaire net réel tend vers le niveau minimum nécessaire pour faire subsister le travailleur et sa famille sur le long terme. Bref, maintenir le travailleur dans la pauvreté, juste ce qu'il faut pour vivre, pas plus, la sobriété subie pour renforcer la domination du capital. Le mettre en situation de survie pour que le capital se goinfré de son travail.

Si l'on parle de biens immatériels, on peut admettre qu'il est aussi possible de voler des mots, ainsi la droite vole au peuple le terme de « République » en 2015 pour en extraire une conception de l'ordre. Les écologistes, anciennement Europe Écologie Les Verts volent définitivement le terme d'écologie en 2023 pour en extraire un nouveau catéchisme. Pire que des vols, on peut parler de hold-up. Il est curieux que cette succursale du Vatican qui nous abreuve à longueur de temps de bien commun se permette de voler un mot qui appartient à tous pour le coup...

Comme quoi personne n'est à une contradiction près, personne n'est parfait même pas les donneurs de leçons. Dans son sens premier, l'écologie est une science dont l'objet est l'étude des interactions des êtres vivants (la biodiversité) avec leur environnement et entre eux au sein de cet environnement (l'ensemble étant désigné par le terme « écosystème »).

Le socialisme est défini en partie par l'idée que le rapport que les hommes entretiennent avec la nature détermine le rapport qu'ils ont entre eux, autrement dit un mode de production crée des dominants et des dominés, des exploitants et des exploités. Les exploitants exploitent les ressources et les exploités.

Il aurait été logique que l'écologie soit proche du socialisme. Mais la fable du « tous responsables » du climat est œcuménique et évite toute remise en cause réelle et sérieuse des responsables. À partir de là, demander des « écogestes » aux exploités, des économies d'énergie aux exploités, interdire de centre-ville les exploités par des « Zones environnementales », soutenir l'industrie d'armement en votant des crédits de guerre pour que les exploités se foutent sur la gueule ou plus globalement soutenir une monnaie indépendante du peuple (les exploités)

et la libre circulation des capitaux (pour les exploitants), c'est tout simplement être au service du capitalisme.

Le vol est un traditionnel du capital, lesdits écologistes sont des faussaires au service du capital, de ses armées et de ses lubies. Il ne s'agit pas ici de se positionner sur le changement climatique, il s'agit de constater que l'idéologie du bien commun sert de prétexte pour culpabiliser les exploités d'un fait dont ils ne sont pas responsables. L'écologie politique est remplacée par la propagande des petits gestes, des actes de bonté, ... le tout avec des subventions européennes (programme LEADER) et avec la bénédiction du pape. Ainsi, un bourgeois, qui a un grand jardin et peut faire un compost, est un gentil (bon trieur de poubelle), une famille, qui vit avec 3 enfants dans un deux pièces et qui ne trie pas ses papiers fait un écocide. J'exagère mais on y presque. Le rentier est gentil et le travailleur est méchant pour le climat.

On peut ici repenser à Proudhon et à la propriété privée. Dans les actes, les écologistes c'est juste une partie de la réaction dans ce pays (l'autre partie c'est Zemmour/Bardella). Toutes les actions desdits écologistes en région servent toujours la rationalisation des choix budgétaires, et c'est une partie de la bourgeoisie qui est la clientèle électorale.

« Et puis changer le monde Sans changer d'univers »

(NO ONE IS INNOCENT)

Prétendre que l'on peut changer le rapport de l'homme à la nature dans le cadre d'un traité de libre-échange où le capital est Roi, c'est faux et archi-faux.

C'est culpabilisant, c'est malhonnête, c'est d'ailleurs soutenu en tout point par le Vatican. « *Au niveau personnel ou communautaire, on ne peut atteindre une écologie intégrale sans effectuer une profonde conversion intérieure* » estime le Pape François qui juge essentiel « *de rompre avec la logique de l'exploitation et de l'égoïsme et de promouvoir la pratique d'un mode de vie sobre, simple et humble pour répondre aux défis de l'époque, le changement climatique et la nécessité d'un développement durable.* » (Source : Vatican news 2023).

Croire que par la révolution des consciences, et les actes individuels, il est possible de remettre en cause la logique d'exploitation de la terre et des hommes, c'est tout simplement dément et rendre le travailleur responsable du changement climatique, c'est dégueulasse et c'est faux. Il est important ici de rappeler que toute philosophie qui prône un changement par l'individu et non « un changement de base » (comme dit l'Internationale) est une pensée libérale, religieuse et capitaliste. La pensée libérale a comme fondement un acteur rationnel, qui fait des choix, on parle

alors de pensée atomistique. Les religions ont pour rôle de culpabiliser ceux qui font des mauvais choix. L'ordre social est ainsi maintenu.

Ô surprise, la pensée desdits écologistes, est atomistique.... Des petits gestes et des « colibris », de la morale et de la culpabilisation ! Bref, une théorie de l'ordre !

Le vent est gratuit, comme rengaine

Le vent est gratuit, le vent est renouvelable, le vent ne pollue pas telle est la rengaine balancée à longueur de temps sur toutes les ondes et dans tous les établissements scolaires. Pire qu'une rengaine, c'est un élément du chapelet dans la nouvelle catéchèse obligatoire.

Pour être juste, on a comme pensée de droite, les immigrés sont méchants et comme pensée de gauche, il faut sauver le climat par les énergies dites renouvelables. Autrement dit dans la société du spectacle, on a deux usines à gaz qui servent à opposer les travailleurs entre eux et les endormir dans l'illusion pour maintenir l'ordre social. La lutte économique unit les hommes contre le capital alors que les âneries de Piolle et Zemmour les divisent, dans les deux cas au nom du bien commun.

Le vent est gratuit, le vent est renouvelable, le vent ne pollue pas, c'est tout à fait vrai, mais pour l'exploitation industrielle de l'énergie du vent, c'est totalement différent. C'est l'Europe qui impose les éoliennes.

Alors que la France doit tenir ses engagements européens en matière d'énergies renouvelables, le Gouvernement veut porter à 40% la part des éoliennes dans la production électrique en 2030, avec une volonté de doubler la capacité de production des éoliennes d'ici 2028. Ce qui s'apparente à un gros délire de la macronie... un de plus !

L'éolienne transforme l'énergie cinétique en énergie mécanique ou électrique. Cette dernière dépend de trois paramètres : la forme et la longueur des pales, la vitesse du vent et pour finir la température qui influe sur la densité de l'air.

Il existe deux modes d'exploitation : les éoliennes terrestres dites « onshore » et les éoliennes installées en mer dites « offshore » (le must selon Mélenchon et ses amis du POI néoverts). Enfin, il faut distinguer deux types d'installations, industrielles (grands parcs éoliens raccordés au réseau électrique) et domestiques (petites éoliennes installées chez les particuliers)

L'éolienne industrielle transforme l'énergie du vent en électricité. Comme chacun sait, l'électricité ne se stocke pas, donc il faut en produire continuellement pour faire face aux besoins de la population.

Le vent est variable en force et en direction, il dépend principalement des mouvements complexes des dépressions et des anticyclones. Donc l'énergie que l'éolienne produit est, comme le vent, aléatoire et relativement imprévisible. On

estime que l'éolien produit en une année 25,7 % de ce qu'il aurait pu produire s'il avait fonctionné 100% du temps. Là est l'anarque quand on présente les projets...

De plus, pour des raisons techniques ou de sécurité, les éoliennes ne peuvent pas fonctionner lorsque le vent est trop fort, lorsqu'il fait trop froid (risque de gelées et de projections de blocs de glace lorsque les pales tournent) ou lorsqu'il fait trop chaud (risque de surchauffe de la turbine et d'incendie dans le moteur). Elles ne tournent donc pas en permanence, voire elles ne tournent pas quand il faudrait.

En plus, pour fabriquer des éoliennes, il faut extraire des métaux, créer des composants électroniques. La production d'éoliennes est donc dépendante d'importations polluantes, tout sauf locales et en circuit court, loin des produits biosourcés qui font la joie des discours des évangélistes dits écologistes. On s'évite ici le recyclage. Dernière chose il faut extraire du sable, car chaque éolienne a une emprise au sol importante bétonnée. Le sable est un marché important où le crime organisé est de plus en plus présent, comme d'ailleurs dans la gestion des ordures. Deux thèmes très chers aux écologistes. Pour les poubelles il est question de faire payer au poids (les exploités), et les mêmes écologistes nous débiteront les mêmes couplets d'absence d'écocitoyenneté devant la multiplication des décharges sauvages d'ailleurs. S'opposant à la moindre carrière en France, nos amis écologistes ne sont pas gênés quand le sable est prélevé bien de loin de nos contrées pour mettre des immenses pylônes au sol.

Croire que la vertu est l'apanage de l'éolienne relève de la croyance et donc la religion. Chaque religion a ses prêtres et ses prophètes, on les recrute chez les verts et chez Macron : deux bonnes auberges pour l'écologie autoproclamée, les fabricants d'éoliennes et les promoteurs immobiliers.

La sobriété et l'austérité

Comme les énergies renouvelables ne suffiront pas pour combler les besoins, les gentils écologistes à supplément d'âme, proposent la sobriété heureuse pour les travailleurs. Autrement dit comment accepter l'austérité en croyant sauver le climat... On peut en conclure ici à la soumission consentie. L'écologie comme nouvelle « vaticanerie ».... Un récent sondage montre que plus de la moitié des Français s'apprennent à faire des économies d'énergie. Ils sont en tout cas plus d'un sur deux (57%) à affirmer qu'ils vont réduire leur consommation d'électricité cette année, selon un sondage réalisé par le cabinet de conseil Wavestone pour le Figaro. Une Europe austère pousse à la sobriété, l'Europe papale pousse les exploités à moins se chauffer et les fait culpabiliser pour le climat. On devient sobre dans une Europe austère et capitaliste.

Faut-il rappeler qu'une des choses que le gouvernement pourrait faire plutôt que monter des usines à gaz, est tout

simplement d'isoler les internats des lycées et les bâtiments publics, pour le confort des usagers et des agents ?

À l'internat du lycée professionnel Fernand Léger de Grand-Couronne, des élèves préfèrent partir à cause du froid et de l'insalubrité qui en découle. Il fait en effet, 12° dans ce lycée spécialisé dans les travaux publics. La solution, sous influence desdits écologistes, consiste à effectuer des mesures de contrôle de la température type économie d'énergie. Le contrôle de la température est confié à des boîtes extérieures. Les lycées, passaires thermiques construits à l'époque où la réglementation thermique était faible ou inexistante, ne sont pas isolés. Ils ont vieilli. Le gouvernement pourrait aussi contraindre les entreprises à des mesures pour les salariés qui travaillent dans le froid ou dans la chaleur. Ainsi, par exemple, les salariés du Mont-Saint-Michel ont été en grève, il y a peu, dans l'indifférence des écologistes à cause de conditions exécrales liées au froid (qui était censé avoir disparu). Eux aussi sont sobres. Les CHSCT ont été supprimés. Amen.

Que disent les syndicats ?

FO n'a finalement pas signé l'ANI (accord national interprofessionnel) sur la transition écologique. Il est peu probable que le « colibri » soit en vogue à FO. Ce qui ne veut pas dire que FO renonce à la messe sur le climat. Il s'agit d'être fun et de ne pas vexer le financeur. Frédéric Souillot, secrétaire général de FO, a dit dernièrement qu'un groupe de travail (une usine à gaz) confédéral sur le climat et l'environnement, réunissant les fédérations FO les plus concernées, est créé depuis 2019. Ce groupe dont on ignore la composition et le mandat prévoit de publier un guide (catéchèse) sur le sujet prochainement. Par ailleurs, une formation sur la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) sera lancée en 2024 à destination des élus FO des comités sociaux et économiques (CSE). FO ne renonce donc pas entièrement à la grand-messe même si le syndicat rappelle qu'il n'est pas antinucléaire par principe. Il s'agit de rester courtois...

À défaut de revendiquer, de résister et de reconquérir, le secrétaire général ne veut vexer personne au sommet y compris les colibris. Au passage, la nécessité de tenir compte des enjeux environnementaux au nom du bien commun risque, si on n'y prend garde, de mettre fin à l'indépendance syndicale : si on les écoute, on est tous, patrons et travailleurs, responsables du climat (le bien commun) et la sobriété/ austérité est un dogme indépassable.

Donc « pour FO, le véritable enjeu reposait sur l'impulsion forte à donner à la mise en œuvre sociale de la transition écologique dans les branches et dans les entreprises. Il s'agit, en effet, de concilier la nécessité de lutter contre les conséquences du changement climatique avec les intérêts des travailleurs pour lesquels il faut préserver les emplois, la formation, la santé et les conditions de travail. » (communiqué de FO publié lundi 12 juin 2023 relatif à l'ANI). On peut néanmoins se demander ce que veut dire cette phrase. Faut-il modérer les revendications salariales pour arriver à la sobriété des salariés ? C'est vrai quand les salariés sont plus pauvres, ils consomment moins d'énergie, diminuent leur empreinte carbone et deviennent des écocitoyens bénis par le pape François et lesdits écologistes (plus ou moins macronistes).

Pour les européennes, votez pour ce qui vous plaira, mais surtout n'oubliez pas que « si les élections changeaient réellement la vie, cela ferait un bout de temps qu'elles seraient interdites » d'une part ; et que d'autre part toute « moraline » produit des effets contraires.

Février 2024
Samuel

L'Anarcho-syndicaliste

Abonnement pour 10 numéros : 40 € TTC.

Abonnement de soutien : à partir de 50 € TTC .

Formulaire d'adhésion sur:

<https://anarcho-syndicalisme.org/>

Par courrier et chèque :

Chèque à l'ordre de :

L'association des Groupes Fernand Pelloutier

adressé à M.L. Pichon

30 rue Edouard Corbière – 29200 BREST

Par courriel et virement bancaire :

Adressé à :

anarcho-syndicaliste@protonmail.com

Virement à destination de :

FR 74 2004 1010 1109 9982 8D03 218

CCP: 9998 28B Nantes.

